
Lettre du citoyen Barcel, sur sa renonciation à son traitement comme curé du culte catholique, lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Barcel, sur sa renonciation à son traitement comme curé du culte catholique, lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 426-427;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38667_t1_0426_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Les administrateurs du district de Bergues font part à la Convention nationale que les citoyens Jeanty, ex-curé de Drest-Cappel, Sennes-Al [Sennetal], ex-curé de Nylder [Wylde], Barcel, curé de Saint-Martin de Bergues, Bouzel [Bourel], ex-curé d'Herzècle [Herzeele] et Laurent Vandendorpe, vicaire de Saint-Martin de Bergues, ont renoncé à leur traitement (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Bergues (2).

Les administrateurs du conseil général du district de Bergues, à la Convention nationale.

« Bergues, le 1^{er} frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

Nous vous adressons copie des actes que le républicanisme et la raison ont dictés. La renonciation qu'ils contiennent méritant à leurs auteurs la mention honorable, nous vous la demandons pour eux, et nous vous assurons que cette gloire sera bientôt ambitionnée par tous les autres apôtres de la stupide superstition dont nos habitants veulent être promptement dégagés.

« DECARREN; SOLIGNAT; Benoît DECHIER; COUTIER. »

(Suivent les lettres de renonciation.)

A.

Lettre du citoyen Jeanty (3).

« Bergues, le 1^{er} frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens administrateurs du district de Bergues,

« Avant la Révolution je désirais ardemment le règne de la liberté et de l'égalité, j'y ai constamment concouru. Je tâcherai de propager les vertus républicaines jusqu'à la mort pour le bonheur suprême de notre patrie. Je renonce, devant l'autel des lois, à mon traitement de douze cents livres par an en qualité de curé de West-Cappel, ainsi qu'à ma pension de trois cent cinquante livres en qualité d'ex-religieux.

« Vive la République, une et indivisible ! Vive la Montagne ! Vivent les sans-culottes !

« Signé : C.-B. JEANTY, ex-curé à West-Cappel.

« Pour copie conforme :

« TESTEDESIGNES, secrétaire. »

B.

Lettre du citoyen Sennetal (1).

Bergues, le 1^{er} frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Citoyens administrateurs du district de Bergues.

« Depuis que j'ai reçu de la nature l'usage de la raison, les droits innés et imprescriptibles de l'homme ont été gravés dans mon cœur avec l'amour de l'égalité et de la liberté. Membre de la République française, uniquement voué au salut de ma patrie, je viens vous déclarer, citoyens, que je renonce à mon traitement de douze cents livres que je recevais en qualité de curé de Wylde; souhaitons désormais que le dernier usage que je pourrai faire du souffle de la nature puisse être pour exprimer ces deux mots : Vive la République, une et indivisible ! Vivent la liberté et l'égalité ! Vivent les sans-culottes !

« Signé : J.-B. SENNETAL, ex-curé de Wylde.

Pour copie conforme :

TESTEDESIGNES, secrétaire.

C.

Lettre du citoyen Bourel.

Bergues, le 1^{er} frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens administrateurs du district de Bergues, département du Nord,

« Un républicain fait toujours ce qui est en soi pour le bien-être de la société. En conséquence, je renonce, devant la loi de la patrie, la plus sage du monde, à mon traitement de 1.500 livres par an.

« Vive la République, une et indivisible ! vive la Montagne ! vivent les sans-culottes !

« Signé : A.-G. BOUREL, ex-curé d'Herzècle.

« Pour copie conforme :

« TESTEDESIGNES, secrétaire. »

D.

Lettre du citoyen Barcel (2).

Ayant été républicain du moment que j'ai eu le bonheur de me servir de la lumière de la raison, elle m'a montré de bonne heure que toute inégalité entre les hommes est contre le droit naturel. Or comme l'immortel ouvrage de l'Acte constitutionnel, énoncé de la Montagne, protège également tous les cultes, j'abhorre l'inégalité que je trouve dans le traitement que

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 173.

(2) Archives nationales, carton C 285, dossier 825.

(3) Archives nationales, carton C 285, dossier 825.

(1) Archives nationales, carton C 285, dossier 825.

(2) Ibid.

je reçois comme curé du culte catholique de la paroisse de Saint-Martin-de-Bergues-sur-Colme. En conséquence, voulant maintenir, jusqu'à la dernière goutte de mon sang la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République et la fraternité, je déclare, comme j'ai déclaré le 30 brumaire à la Société populaire montagnarde de cette commune, dont je suis membre, que je renonce au traitement en ma qualité de curé.

Vive la République, une et indivisible !
vivent les Montagnards ! vivent les sans-culottes !

Signé : Le citoyen BARCEL, sans-culotte.

« Pour copie conforme :

« TESTEDES VIGNES, secrétaire. »

E.

Lettre du citoyen Laurent van den Dorpe (1).

« L'unité et l'indivisibilité de la République, la liberté, l'égalité, la fraternité ou la mort, périssent les fédéralistes qui attaquent l'unité et l'indivisibilité, vivent la liberté, l'égalité et la fraternité. L'immortelle charte constitutionnelle descendue de la Montagne garantit le libre exercice de tous les cultes, mais l'égalité réproouve le traitement accordé aux ministres du culte catholique. Je renonce donc à la pension que la constitution des royalistes me donnait en qualité de vicaire de la paroisse de Saint-Martin-de-Bergues, comme j'ai renoncé, le 30 brumaire, dans le sein de la Société populaire montagnarde de cette commune, dont je suis membre.

« Signé : LAURENT VAN DEN DORPE, sans-culottes.

« Pour copie conforme :

« TESTEDES VIGNES, secrétaire. »

La citoyenne Béguin, veuve Saint-Astier, fait don à la République de sa pension de 600 livres, ainsi que des arrérages qui pourraient lui être dus.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de la citoyenne Béguin 3.

La citoyenne Béguin, veuve Saint-Astier, demeurant à Pontoise, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Pontoise, le 9 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je suis veuve d'un brigadier des armées décédé fort âgé, il y a environ 16 ans; son père

peu fortuné avait fait passer sa pension de 1,000 livres sur la tête de son fils, qui, en 1769, l'a fait passer sur la mienne; par l'effet des lois, elle se trouve réduite à 600 livres. Quoique âgée de 82 ans, je pense qu'avec de l'économie je pourrai me passer de ce secours.

« Je te prie, citoyen Président, de faire agréer à la Convention nationale le don que je fais à notre patrie de cette pension et des arrérages qui peuvent m'en être dus; trop heureuse de la voir servir à indemniser nos braves défenseurs, ou au moins de concourir, autant qu'il est en moi, à l'acquiescement de la dette publique. »

« Salut et fraternité.

« BÉGUIN, VEUVE SAINT-ASTIER. »

Le citoyen Sadries, juge de paix du canton de Tivierre [Thiviers], ancien notaire, fait hommage à la Convention nationale de la liquidation de son office.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Sadries (2).

« Thiviers, ce 3^e frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« J'exerce, depuis 41 ans, l'état de notaire; dès cette époque, ami du peuple, j'ai soutenu de tout mon pouvoir ses droits violés; l'un des premiers partisans de l'heureuse révolution, j'ai propagé de toutes mes forces la liberté et l'égalité. Nous n'avons plus à craindre, la chaîne est brisée, la Montagne nous fait enfin respirer l'air désiré depuis tant de siècles. Veuillez bien, citoyen Président, manifester à la Convention mes sentiments pour l'unité et l'indivisibilité de la République d'être ferme et de rester à son poste jusqu'à l'entière destruction des despotes, en acceptant le don que je fais du montant de la liquidation faite ou à faire à Paris de mon office de notaire à la résidence de Thiviers, district d'Excideuil, département de la Dordogne, comme la plus faible marque de ma meilleure intention.

« Salut et fraternité.

« Jacques SADRIES, juge de paix du canton de Thiviers. »

La commune de Tauriens [Tournus] envoie à la Convention nationale ses saints et ses ornements, pour être convertis en usages utiles à la République : elle invite la Montagne à continuer d'écraser de son sommet tous les ennemis de la liberté.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 825.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 173.

(3) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 815.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 173.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 815.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 173.